



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100291

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Construction du groupe scolaire et de la crèche Albert
Thomas. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Appel à
candidature. Composition du jury. Autorisation;***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à l'Agence A2M, programmiste, afin de définir les travaux de construction du groupe scolaire composé de 13 classes et d'une crèche d'une capacité de 50 places sur site élargi de l'ancien groupe scolaire Albert Thomas.

Les bâtiments existants se prêtent mal à une restructuration lourde. Il est apparu préférable, tant sur le plan technique que fonctionnel et économique, d'envisager leur démolition suivi d'une construction neuve, qui pourra, de plus, mieux intégrer les nouvelles exigences en matière environnementale dans le cadre d'une opération qui s'inscrira dans une démarche HQE avec la réalisation d'un ensemble basse consommation.

Les travaux de construction sont évalués à 11 453 255 € TTC, valeur mars 2010 pour un coût d'opération global de 14 500 000 € TTC, incluant l'ensemble des frais divers de l'opération (honoraires de maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, coordination sécurité/santé, sondages, aléas et prévisions pour révision de prix).

Pour désigner la maîtrise d'oeuvre, il y a donc lieu, conformément à l'article 74.III.3 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la concurrence et de la commande publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'art. 74 du Code des Marchés Publics, les candidats qui remettront une esquisse percevront une indemnité, sous forme de prime, d'un montant de 40 000 € TTC.

Dans ce cadre, conformément à l'art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la formation d'un jury qui examinera les candidatures et également les projets qui seront remis par les trois candidats, dans les conditions suivantes :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant,

Membres titulaires :

M. DUCHENE,
Mme PLANTIER,
Mme LAURENT,
Melle JARTY,
M. ROUYEYRE

Membres suppléants :

M. GUYOMARC'H,
Mme TOUTON,
Mme SAILOUD
M. BOUSQUET,
M. PAPADATO .

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et Vie Associative ou son représentant
A COMPLETER

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, délégué au développement durable ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
Monsieur FORTIER, architecte conseil de la Ville
Monsieur GONDRAN, architecte des Bâtiments de France
1 architecte désigné par l'Ordre des Architectes,

Membres à voix consultative

Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à désigner cette commission qui devra donner un avis sur le choix du concepteur,
à lancer l'appel public à candidatures,
à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres de la commission, à raison d'un forfait de 209.79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique : 213 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE